

UTAC GROUP

Société par actions simplifiée

Au capital de 238.097.955 euros

Siège social : Autodrome de Linas-Montlhéry, Avenue Georges Boillot, 91310 Linas

888 609 963 RCS Evry

(la « **Société** »)

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT
DU 21 JUILLET 2026**

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-et-un juillet,

Monsieur Connor McCormack, agissant en qualité de Président de la Société,

Après avoir rappelé que :

- Le 15 juin 2026, l'assemblée générale des associés de la Société (l'« **Assemblée** »), dans sa sixième résolution, a décidé de réduire la capital social d'un montant de 75.824 euros par voie d'annulation des 75.824 actions de la Société, comprenant 15.166 actions ordinaires de la Société et 60.658 actions de préférence de catégorie A (la « **Réduction de capital** »), sous la condition suspensive toutefois de l'absence d'oppositions des créanciers de la Société ;
- Le procès-verbal des délibérations de l'Assemblée a été déposé au greffe du tribunal de commerce d'Evry en date du 18 juin 2026 ;
- Aucun obligataire ou créancier de la Société n'a fait opposition à la Réduction de capital pendant le délai légal d'opposition ;

A pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

CONSTATATION DE LA REALISATION DE LE REDUCTION DE CAPITAL

Le Président,

constate la réalisation définitive de la Réduction de capital et l'annulation des 75.824 actions de la Société auto-détenues.

DEUXIEME DECISION

MODIFICATION CORRELATIVE DES STATUTS

Le Président,

en conséquence de ce qui précède, et conformément aux pouvoirs conférés aux termes de la troisième résolution de l'Assemblée, **décide** de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui est désormais rédigé comme suit :

*« Le capital social est fixé à la somme de deux cent trente-huit millions vingt-deux mille cent trente-et-un (238.022.131) euros. Il est divisé en deux cent trente-huit millions vingt-deux mille cent trente-et-un (238.022.131) actions (les « **Actions** ») d'un (1)*

euro de valeur nominale chacune, souscrites en totalité et intégralement libérées. Sur ces deux cent trente-huit millions vingt-deux mille cent trente-et-un (238.022.131) Actions:

- *vingt-et-un millions soixante-trois mille huit cent trente-six (21.063.836) sont des actions ordinaires (les « **Actions Ordinaires** ») ;*
- *quatre-vingts millions quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent soixante-dix-neuf (80.498.379) sont des actions de préférence de catégorie A dites « ADP A » (les « **ADP A** ») ;*
- *cent trente-cinq millions quatre cent vingt-sept mille quatre cent seize (135.427.416) sont des actions de préférence de catégorie B dites « ADP B » (les « **ADP B** ») ; et*
- *un million trente-deux mille cinq cents (1.032.500) sont des actions de préférence de catégorie C dites « ADP C » (les « **ADP C** »).*

*Les ADP A, les ADP B et les ADP C sont ci-après désignées ensemble les « **Actions de Préférence** ».*

Les droits attachés à chaque catégorie d'Actions sont définis à l'Article 11 (Droits et obligations attachés aux Actions) ci-après. »

TROISIEME DECISION

POUVOIRS

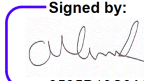
Le Président donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir auprès du greffe du Tribunal de commerce tous dépôts et formalités de publicité légale et autres qu'il appartiendra.

*

*

*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé électroniquement par le Président.

Signed by:

9535D10C0A29405...

Monsieur Connor McCormack
Président